



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt le vingt-huit septembre à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Gioux, au nombre de 42, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 22 septembre 2020.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacky ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; ARNAUD Christian ; DELARBRE Chantal ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie ; TOURNIER Jacques.

### **ETAIENT EXCUSES :**

**Ayant donné procuration :** Guy BRUNET à Thierry LETELLIER ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Elodie MALHOMME à Jean-Luc LEGER.

\*\*\*\*\*

Mme Marina BONIFAS, maire de Gioux, souhaite la bienvenue aux délégués.

### **Secrétaire de séance**

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. Benjamin Bouquet Désigné à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

- 1- Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC)
- 2- Création/suppression de postes permettant des avancements de grades
- 3- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 4- Commission Intercommunale des Impôts Directs

- 5- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité
- 6- Commissions thématiques
- 7- Achat bacs OM – subvention DETR (modification de la délibération du 28/07/2020)
- 8- Délibération Modificative n°1 budget Atelier-relais
- 9- SPANC : Rapport 2019 sur la Qualité et le Prix du Service
- 10- Attribution de marché de travaux GEMAPI 2020 (ripisylves)
- 11- Attribution de marché de travaux GEMAPI 2020 (travaux agricoles)
- 12- Délégué à la Protection des Données
- 13- Motion pour l'accueil à Aubusson d'emplois déconcentrés des finances publiques

Compte-rendu du conseil du 15/07/2020 :

**M. Denis PRIOURET** fait observer (en p.5), qu'il a été « 17 ans gestionnaire » et pas « 10 ans ». De plus il a indiqué « que l'expression de Michel Moine a pu dénaturer le vote » et non « l'expression de Jean-Luc Léger ».

**Mme Laurence CHEVREUX** expose qu'il a été question d'élire des délégués aux sports et au PLUi. Va-t-on le faire ?

**Mme Valérie BERTIN** répond que dans le contexte particulier de l'élection, elle n'a pas été au bout de cette démarche. Il faut examiner si légalement c'est encore possible.

**M. Michel MOINE** propose d'annexer le texte de son intervention au compte-rendu. Il remarque qu'il manque (p.6) l'intervention de Mme Collet-Dufays sur les motifs de sa candidature.

Sous ces réserves, le compte-rendu du Conseil du 15/07/2020 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil du 28/07/2020 :

**M. Philippe COLLIN** apporte une précision sur la dissolution du SME : Evolis participait autant que les autres mais avait son propre plan de réduction des déchets avec l'ADEME. Donc il ne pouvait pas prétendre aux fonds de l'ADEME suite à la dissolution.

**M. MOINE** indique qu'il a compté 13 voix contre le vote à bulletins secrets et non 14, ce qui ne changeait pas le sens du vote (révision allégée du PLU pour le projet photovoltaïque au Marchedieu). En p.12, il fallait écrire « SRDEII » et non « SRII ». En p.11, concernant les délégations, il manque son intervention sur le thème des sports. Il souhaite que soit annexé le texte de son intervention sur le projet de M. Lefranc.

Sous ces réserves, le compte-rendu du Conseil du 28/07/2020 est adopté à l'unanimité.

**Informations sur les délibérations du bureau**

**Mme BERTIN** donne lecture des délibérations prises par le bureau communautaire depuis le dernier conseil communautaire.

## 1. FPIC

**Mme BERTIN** propose au Conseil l'adoption d'une répartition du FPIC à la majorité des 2/3, permettant à la communauté de communes d'augmenter la part qui lui revient de 30%.

**M. Benjamin SIMONS** explique que le conseil municipal de Gentioux affirme que c'est un effort consenti par la commune, qui attend en contrepartie de bénéficier de l'ingénierie de la comcom. Il demande plus de disponibilité du personnel intercommunal. Il existe de fortes disparités de potentiel fiscal entre les communes : pour les années suivantes il faudrait en tenir compte dans la répartition.

**Mme Renée NICOUX** pense qu'il faut aussi tenir compte du revenu par habitant. Le sujet a aussi été évoqué au conseil municipal : 8000€ de moins ce n'est pas négligeable. La communauté de communes a besoin de ressources, mais les communes aussi.

**Mme BERTIN** admet que toutes les collectivités doivent faire face à des baisses de dotations. Peut-être que la comcom ne remplit pas toujours son rôle... mais si elle n'a pas les moyens de ses compétences, il faudra alors les revoir. C'est un gros chantier qui nous attend.

**M. PRIOURET** estime que la solidarité aurait été que les communes fassent l'effort collectivement de laisser le FPIC en totalité à la communauté de communes.

**Mme BERTIN** ajoute que la situation financière n'est toujours pas stabilisée et que nous avons besoin d'un esprit communautaire. Nous avons toujours entre 800 000 et 1 million d'€ de factures en retard, dont 400 000€ pour SITA-SUEZ.

**Mme CHEVREUX** indique que la solidarité est difficile quand la commune est elle-même en grande difficulté financière. C'est pourquoi Saint-Amant choisit la répartition de droit commun.

**M. Serge DURAND** estime que la répartition aux 2/3 concilie la solidarité et les problèmes financiers de certaines communes. Si la comcom gardait 100% du FPIC elle aurait à travailler avec des communes en mauvaise santé financière.

**M. MOINE** rappelle que M. DUCOURTIOUX a déjà exprimé la position d'Aubusson. La proposition aux 2/3 rétablit l'équité. C'est une solution intermédiaire qui ne prélève pas trop sur les communes, même si c'est un effort pour elles. Aubusson attend aussi des aides en ingénierie en direction des communes.

**Mme PINLON** se dit désolée de voter contre, en raison des circonstances difficiles, et qu'il faut être vigilant pour l'utilisation des fonds.

**Mme NICOUX** indique qu'il n'y a pas d'avis favorable pour Felletin. Ce sera une abstention.

**M. COLLIN** explique qu'après réflexion il ne s'opposera pas à cette proposition.

**Adopté à la majorité (CONTRE : M. BRUNET ; Mmes CHEVREUX et PINLON. ABSTENTIONS : Mmes et MM. FOURNET, LABARRE, NICOUX, ESTERELLAS, ROULET)**

## 2. Créations/suppressions de postes

**M. PRIOURET** donne lecture du tableau des postes à créer et à supprimer.

**Adopté à l'unanimité.**

Création d'un poste d'attaché principal :

**M. PRIOURET** précise qu'après réception de plusieurs candidats pour le poste de DGS, Mme Virginie GUENAULT a été retenue, et qu'elle est actuellement attaché principal. Elle a déjà été DGS en communauté de communes et possède des compétences prouvées en ingénierie et en finances locales.

**Mme BERTIN** ajoute que Mme GUENAULT travaille à Mâcon et arrivera par voie de mutation. Son profil est très intéressant et nous avons un besoin urgent sur ce poste.

**Mme Catherine DEBAENST** demande quelle sera la différence de salaire avec la précédente directrice.

**M. PRIOURET** estime que cela représentera environ 100€ de plus par mois, ce qui est normal à ce poste.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

**Mme BERTIN** signale que certains conseils municipaux ont déjà désigné par délibération des délégués à la CLECT. Pour ces communes, il n'est pas nécessaire de re-délibérer. Néanmoins il serait bien que toutes les délibérations des communes soient prises à la date du prochain conseil communautaire.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Devant la nécessité de proposer à la DGFIP 40 noms de commissaires à la CIID, **Mme BERTIN** propose de nommer l'ensemble du Conseil Communautaire, à l'exception de Mmes et MM. Philippe Esterellas, Maire-Françoise Hayez, Pascal Mérigot, Jacky Bœuf et Bernard Rougier.

**Adopté à l'unanimité**

### **5. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

**Mme BERTIN** fait appel à candidatures pour cette commission.

Sont candidats : Mmes et MM. Alex SAINTRAPT, Jean-Louis JOSLIN, Philippe COLLIN, Benjamin SIMONS, Evelyne PINLON, Catherine DEBAENST.

**Adopté à l'unanimité**

### **6. Commissions thématiques**

**Mme BERTIN** rappelle que la Chambre Régionale des Comptes avait demandé de délibérer sur ces commissions thématiques. Elle liste les 14 commissions proposées, à savoir :

- **STATUTS**
- **FINANCES**
- RESSOURCES HUMAINES
- PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
- EAU, SPANC
- DECHETS, DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE
- ECONOMIE, NUMERIQUE
- ACCUEIL, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ECONOMIE DE PROXIMITE
- CULTURE
- SPORTS
- VOIRIE, BATIMENTS
- PLUI, HABITAT
- SANTE
- TOURISME

Elle ajoute que le choix a été fait de scinder culture et sports, et que les conseillers communautaires et municipaux peuvent s'inscrire librement dans ces commissions.

**Mme NICOUX** demande si les communes ont l'obligation de délibérer.

**Mme BERTIN** répond qu'une délibération serait préférable, mais non obligatoire.

**M. LETELLIER** observe qu'il lui semble étrange de créer une commission des statuts et qu'il serait intéressant de conserver culture et sports ensemble. Il manque par ailleurs des commissions sur le Projet de Territoire, le CODEV et la communication : ce sont des problématiques à traiter.

**M. ESTERELLAS** reconnaît qu'il y a des points communs entre culture et sports. Auparavant, ces commissions se réunissaient surtout pour les subventions, aujourd'hui il faut travailler sur un projet dans chacun de ces domaines spécifiques.

**Mme BERTIN** estime qu'il est important d'avoir une commission des statuts.

**M. LETELLIER** pense que cette commission pourrait être regroupée avec celle des finances.

**M. PRIOURET** indique que cela n'est pas judicieux.

**M. LETELLIER** précise qu'il faut cadrer l'organisation du travail avec le CODEV

**Mme BERTIN** admet que la communication est très importante. Elle propose de garder les commissions proposées et d'ajouter une commission intitulée « gouvernance- projet de territoire – communication ».

**Adopté à l'unanimité**

<b>7. Achat bacs OM – subvention DETR (modification de la délibération du 28/07/2020)</b>
---

**M. Didier TERNAT** demande au conseil de valider ce nouveau plan de financement et cette demande de subvention. La commande de 150 bacs devient urgente : toutes les communes en demandent.

**Mme Catherine DEBAENST** demande s'il y aura des bacs jaunes dans cette commande, notamment destinés à Aubusson.

**M. TERNAT** approuve, mais l'implantation des bacs jaunes ne peut pas se réaliser tout de suite à Aubusson : il faut travailler ce dossier en commission.

**M. COLLIN** rappelle que nombre de bacs à la comcom est d'environ 3500 unités : une commande de 150, c'est peu.

**M. MOINE** remarque qu'il va falloir intégrer ces nouveaux bacs dans le paysage de la ville. Il remercie M. Ternat pour la réponse à son courrier sur la désinfection des bacs. Grâce à la gestion analytique, le budget des déchets est presque devenu un budget annexe, financé par la TEOM. Ce budget pourrait par conséquent autofinancer une désinfection des bacs.

#### **Adopté à l'unanimité**

**M. PRIOURET** rappelle qu'en effet ce budget est le plus « équilibré » mais le fait qu'il ne soit pas annexe permet une meilleure gestion de la « trésorerie générale » à partir du moment où des entreprises comme Suez, tolèrent des délais de paiement conséquents !

### **8. Délibération Modificative n°1 budget Atelier-relais**

Mme Céline COLLET-DUFAYS indique qu'une coquille s'était glissée dans le tableau, il fallait lire :

DESIGNATION	Dépense	Recette
Compte 615221 (bâtiments publics)	<b>+ 31 073.67 €</b>	
Compte 7788 (produits exceptionnels)		<b>+ 31 073.67 €</b>

Elle ajoute qu'il est nécessaire d'autoriser la présidente à signer le devis au vu de la situation d'urgence et des dégâts sur la toiture du garage.

**Mme BERTIN** précise que l'entreprise Latour est arrivée la 1<sup>ère</sup> pour sécuriser le site en urgence et que le montant des réparations est inférieur au seuil de 40 000€ du code de la commande publique.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **9. SPANC : Rapport 2019 sur la Qualité et le Prix du Service**

**M. Laurent LHERITIER** présente le rapport et remercie le travail de qualité de la part du service qui l'a rédigé. Il attire l'attention du Conseil sur différents points :

- La compétence SPANC fait partie des 5 compétences relevant de « l'eau ». Cette régie s'accompagne d'une prestation de services de l'entreprise VEOLIA.

- Un état des lieux commune par commune figure en P.5. En P. 6, un tableau détaille le travail technique effectué.

- en P. 8 on constate que le SPANC couvre 56% de la population. Le détail des différents types de contrôle est présenté. L'animation technique est réalisée à la fois par Veolia et par la régie qui apporte des conseils aux usagers pour expliquer les rapports de contrôle.

Le budget 2019 apparaît en équilibre, mais avec peu de marge de manœuvre.

**M. SAINTRAPT** demande que soit rectifié en p.5 et 8 le fait que Saint-Sulpice a bien un assainissement collectif sur le bourg, mais pas sur les villages.

**M. LETELLIER** signale que La Villedieu a bien un zonage d'assainissement, dont la révision est en projet.

**Mme HAYEZ** demande pourquoi le tarif d'un diagnostic de vente figure à 75€ dans le rapport alors que ses clients paient 90€.

**M. LHERITIER** explique que c'est la différence entre le montant facturé à l'utilisateur (90€) et celui payé à Veolia pour sa prestation par la comcom (75€).

**Adopté à l'unanimité**

#### **10. -Attribution de marché de travaux GEMAPI 2020 ripisylves**

**M. LHERITIER** précise que ce marché de travaux prévoit l'enlèvement de 50 embâcles et la restauration de 4700m linéaires de cours d'eau. Il est financé à 80% par l'Agence de l'Eau, le Département et la Région. Chaque comcom maître d'ouvrage de ses travaux (Haute Corrèze et Marche et Combrailles en Aquitaine) paye sa part, et nous avons aussi une aide de la fédération de pêche de la Creuse.

**M. LHERITIER** fait observer que la différence de tarif en faveur de l'entreprise Rivolet est importante.

**Adopté à l'unanimité**

**M. MOINE** signale qu'un article de La Montagne évoque des travaux de restauration sur le ruisseau du Breuil pour un montant de 5000€ de travaux payés par Creuse Grand Sud.

**M. LHERITIER** confirme que nous intervenons bien sur le territoire de Haute Corrèze Communauté, mais que chaque comcom paye ses travaux.

**M. MOINE** conclut que l'article était donc incomplet.

**M. PRIOURET** ajoute que l'action sur l'eau et les rivières est méconnue mais très importante, et peu onéreuse par rapport à l'efficacité du service.

#### **11. Attribution de marché de travaux GEMAPI 2020 (travaux agricoles**

**M. LHERITIER** précise que ce marché de travaux vise à retrouver du méandrage, faire de la protection sur les cours d'eau et des aménagements pour l'abreuvement du bétail. Deux entreprises ont répondu : Guichard et Bord.

Les lots 7 et 8 ont été retirés (ils concernaient Gioux et St-Frion) car les éleveurs concernés n'ont pas donné suite à la convention pour les travaux.

### **Adopté à l'unanimité**

**Mme NICOUX** demande quel est le reste à charge pour les agriculteurs.

**M. LHERITIER** répond que 20% du coût est facturé à l'éleveur, par convention.

**M. COLLIN** remarque toute la dépense est couverte pour ces travaux. Il regrette que la taxe GEMAPI n'ait jamais été mise en place. Avec seulement 1€ par habitant, nous aurions plus de moyens, ce serait un petit plus pour une activité dédiée, car ce serait à l'utilisateur de payer.

**Mme BERTIN** estime que la pression fiscale est déjà conséquente, et que les contribuables paient déjà pour l'eau.

**M. COLLIN** pense qu'il faudrait vérifier si les habitants étaient « pour ».

**M. LETELLIER** observe que les enjeux de l'eau portent surtout sur l'aval. Il faut mettre la pression sur les collectivités de l'aval, car ils ont besoin de notre eau pure et non salée, et ils sont plus denses et plus riches que nous. Notre eau coule pour des gens plus loin qu'ont aussi une responsabilité financière sur cette eau.

**M. Stéphane DUCOURTIOUX** souhaite un point d'information sur la station d'épuration de Felletin.

**Mme NICOUX** apporte les éléments suivants : le traitement des boues est réalisé grâce à un partenariat avec Veolia et la commune d'Aubusson. Des rejets intempestifs existent, mais uniquement lors de gros orages. Le bureau d'études a proposé un projet de création d'une nouvelle STEP, avec une solution technique par filtre de roseaux, moins onéreuse, avec mise en séparatif du réseau.

L'Etat a mis en demeure la commune de commencer les travaux tout de suite. Ils sont subventionnés à 80% mais nous devons passer par l'emprunt pour l'auto-financement. Il faut faire vite car les amendes de l'UE sont prises en charge par l'Etat, ce qui ne durera pas. Une réunion publique s'est tenue mercredi dernier à Felletin.

**M. MOINE** indique que la commune d'Aubusson a accepté de prendre en charge les boues, et demande quel sera le besoin pour l'avenir.

**Mme NICOUX** répond qu'il n'y aura plus de besoin pour le traitement des boues à l'avenir.

**M. COLLIN** ajoute que pour des villes de moins de 2000 habitants, c'est un traitement extensif qui est préconisé aujourd'hui. Peut-être que pour cette nouvelle unité il faudra aller sur du foncier sur la commune de Saint-Quentin.

**M. PRIOURET** dit avoir appris cette dernière information par la presse. Il faudra mieux communiquer à l'avenir.



**Mme BERTIN** signale qu'à Vallière la nouvelle STEP, utilisant des filtres à roseaux depuis 6 ans, fonctionne très bien. Le réseau a été repris pour diminuer les eaux parasites et faire plus de séparatif. Elle propose d'organiser une visite de cet équipement pour les habitants de Felletin.

## **12. Délégué à la Protection des Données**

Mme BERTIN résume le rapport présenté :

Il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD. Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle

**M. MOINE** remarque que la question de la mutualisation est très intéressante.

**Adopté à l'unanimité**

## **13. Rapport sur table : prolongation du dispositif d'aide covid**

**Mme BERTIN** informe le conseil que 3 commissions d'octroi des aides se sont tenues pour étudier les 40 dossiers reçus. Les 1ères aides ont commencé à être versées.

**M. DETOLLE** explique qu'il est important d'avoir une meilleure connaissance entre les entreprises et la communauté de communes, et de renforcer les contacts avec les entreprises, qu'elles veuillent ou pas bénéficier de l'aide.

**Mme COLLET-DUFAYS** souligne que sur les 26 premières entreprises aidées, 16 sont dirigées par des entrepreneuses.

**Mme HAYEZ** demande pourquoi les 2/3 des entreprises n'ont pas fait de demande.

**M. MOINE** précise qu'à Aubusson, 68 entreprises sur un total de 70 ont été aidées. Il approuve la prolongation du délai. Il ajoute qu'il a relevé dans la presse une accusation grave contre Creuse Grand Sud : quelqu'un aurait signalé auprès du contrôle de légalité que ce dispositif serait une aide déguisée avec l'argent du Conseil départemental.

**Mme BERTIN** indique qu'elle ne comprend pas ce qui a été écrit dans la presse. Elle précise que nos services ont été présents tout l'été pour assister les entreprises.

**M. LEGER** estime que personne n'a dénoncé ces aides. Tout le Conseil Départemental a été d'accord pour aider les communautés de communes afin qu'elles puissent faire mettre en place des dispositifs de soutien au territoire. Nous n'avons jamais parlé d'aides économiques dans nos délibérations, peut-être que cela concerne les comcom voisines ? Ce ne sont que des bisbilles, tout le monde est très content de ces aides !

**Adopté à l'unanimité**

#### **14. Motion pour l'accueil à Aubusson d'emplois déconcentrés des finances publiques**

**M. LEGER** lit la motion proposée et explique que ce texte a été adopté à l'unanimité au Conseil Départemental. Guéret a été retenue dans la 1<sup>ère</sup> vague, il serait donc logique qu'Aubusson, qui avait présenté un dossier, le soit aussi.

**M. MOINE** dit souscrire à ce soutien explicite à l'initiative de la commune. C'est une belle surprise de voir cette démarche. Il a confirmé au directeur des finances publiques de la Creuse la candidature de la commune pour le 2<sup>ème</sup> tour. L'hôtel des finances peut tout à fait accueillir des personnels volontaires des finances publiques.

**M. LEGER** précise qu'il semblerait que la candidature d'Aubusson vienne en concurrence avec la Corrèze (peut-être la ville de Tulle).

#### Questions diverses :

##### **1/ Pays Sud Creusois**

**M. MOINE** souhaite que le prochain conseil communautaire se penche sur la question des statuts du Pays Sud Creusois. En effet, l'écart de représentation entre Creuse Grand Sud (8 délégués) et Creuse Sud Ouest (12 délégués) est trop important proportionnellement à la population. Il serait bien de demander une modification pour cela et pour entériner l'accord politique passé sur l'alternance dans la présidence. Nous pourrions proposer une alternance tous les 3 ans entre les deux comcom. Il faudrait discuter et inscrire cette disposition.

**Mme BERTIN** s'interroge sur la possibilité de modifier les statuts.

**Mme NICOUX** estime que c'est possible, par les deux membres du Pays qui sont Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest.

##### **2/ FAM de Gentioux**

**M. MOINE** informe le Conseil d'un courrier qu'il a reçu de l'APAJH, évoquant le souhait de délocaliser le FAM de Gentioux. Il précise qu'Aubusson ne souhaite pas débaucher l'APAJH et qu'il recevra le

président de l'association. Il ajoute que le départ du FAM créerait un problème pour la commune de Gentioux, car l'établissement est le principal client du réseau de chaleur.

**M. PRIOURET** rappelle que ce sujet lui tient à cœur et qu'à son modeste niveau, il entend se battre avec d'autres pour que ce Foyer reste à Gentioux.

Il indique avoir tenté de convaincre Mme Valérie Simonet que le Conseil Départemental détenait en grande partie la « bourse » et la clé de ce dossier, trop devenu un enjeu de joutes politiciennes et partisans. S'il est certain qu'aujourd'hui on ne créerait pas ce Foyer à Gentioux, le fermer représenterait un énorme gaspillage d'argent public, par rapport à tout ce qui a été investi en construction et travaux depuis l'origine.

Creuse Grand Sud ne doit plus rester propriétaire, il ne peut plus ré-emprunter pour les travaux de mises aux normes. Il faut donc « négocier » sereinement avec l'APAJH et ses financeurs, au juste prix, en tenant compte de la dette restante. A partir des comptes administratifs depuis l'ouverture, il s'agira de faire le solde exact des sommes engagées par les deux parties, emprunts d'un côté, loyers de l'autre. CGS ne doit ni vendre « à perte » ni espérer une manne financière.

**M. MOINE** se demande ce que nous ferons si ce bâtiment se vide.

**Mme NICOUX** indique qu'elle a reçu le même courrier que le maire d'Aubusson, qu'elle transmettra au conseil. Rien n'est envisagé sur Felletin. Le FAM était un combat des élus de Gentioux. On ne fera pas fi de tout cela pour délocaliser à Felletin ou à Aubusson. Concernant l'inclusion, le covid a montré qu'on était plus libre et préservé sur notre territoire qu'en ville. Le FAM se trouve dans une commune rurale mais qui a tous les atouts pour les résidents. Nous avons fait des investissements, ce n'est pas pour s'en aller. L'APAJH le veut-il vraiment ? C'est irrecevable. Il faut recevoir M. Colo pour le lui dire.

**M. SIMONS** remercie M. Moine et Mme Nicoux pour leur soutien. La municipalité a reçu M. Colo qui cible également Bourgneuf. Des contre-propositions sur l'inclusion ont été faites, ce qui est possible même à Gentioux en travaillant avec les communes voisines et avec les associations. Il faut avoir plus de projets avec les résidents. Il remarque que Gentioux est le seul site de l'APAJH dont elle ne soit pas propriétaire.

**Mme BERTIN** approuve ces propos qui font consensus, et pense que le combat sera collectif.

**M. LEGER** dit qu'il ne comprend plus l'APAJH qui tourne le dos à l'histoire. Cette mise en concurrence entre les villes est assez abjecte. Et comment payer un nouveau foyer ? Il faut convaincre la Présidente du Conseil Départemental.

**M. SAINTRAPT** souhaite accompagner Mme Bertin, Mme Nicoux et M. Moine pour rencontrer le président de l'APAJH et le nouveau directeur de l'ARS. Ce sont les financements publics (avec les caisses de retraites) qui aujourd'hui ne financent que des projets en cœur de ville. Le problème est le même avec l'EHPAD d'Aubusson.

**M. PRIOURET** note qu'en Haute Corrèze, il y a de nombreux établissements pour handicapés, notamment de la Fondation Jacques Chirac, sur des sites autant « isolés » qu'à Gentioux, et que personne n'oserait envisager de fermer.

**M. LETELLIER** précise qu'il y a 20 ans, les résidents sortaient beaucoup plus. Il y avait beaucoup de haut-viennois. Il faut penser aux déplacements des familles qui visitent leurs parents au FAM.

**M. MOINE** pense qu'il apparaît nécessaire de rencontrer collectivement M. Colo.

\*\*\*\*\* La séance est levée à 21h15 \*\*\*\*\*